

Charte de déontologie

Créé en 1987, sous l'égide du Conseil de l'Europe, le Forum Européen est une organisation non gouvernementale, associant plus de 250 collectivités territoriales européennes, qui agit comme un lieu de dialogue, de réflexion et de coopération. Il favorise les échanges d'expériences positives, par le biais d'une coopération inter-cités et contribue ainsi à stimuler et à orienter les politiques locales, nationales et communautaires en matière de prévention de l'insécurité urbaine et de traitement de la délinquance. Le Forum Européen travaille avec la majorité des 28 pays de l'Union ; des Forums nationaux ont vu le jour en Italie, France, Belgique, Espagne, Allemagne, au Luxembourg et au Portugal. Le Forum est dirigé par un comité exécutif de 33 membres élus de villes européennes.

Le Forum européen rassemble les collectivités notamment autour des principes suivants :

- Une vision équilibrée et intégrée de la sécurité - une importance accordée à la prévention
- La reconnaissance du niveau local et du rôle du Maire
- Une Europe des villes et des citoyens

Les membres et salariés adhèrent aux principes suivants :

Partage des valeurs

Les membres s'engagent à partager les valeurs du Forum et à mettre en place, dans la mesure de leurs moyens, des politiques les respectant.

Les salariés s'engagent également à partager ces valeurs et à les respecter dans leurs interactions avec les membres.

Les membres s'engagent à faire preuve de respect vis-à-vis des différentes politiques menées au sein du réseau.

Transparence et rigueur

L'Efus s'engage à :

- Une gestion administrative et financière rigoureuse et transparente
- Une information facilitée des membres
- Un traitement égal de tous les membres

Confidentialité

Dans le cadre de leur fonction, les salariés s'engagent à la plus grande confidentialité sur les informations recueillies auprès des membres, sauf autorisation expresse de leur part.

Prévention des conflits d'intérêts

Les salariés ne doivent représenter aucun autre intérêt que celui du Forum, et notamment ne pas avoir d'intérêt dans des sociétés privées cherchant à bénéficier du label du Forum.

Les salariés doivent informer leur employeur de toute activité rémunérée supplémentaire, afin d'éviter un conflit d'intérêt potentiel.

Les membres doivent veiller à éviter les conflits d'intérêt potentiels entre leur position au Forum et leur métier. Les membres du Comité exécutif doivent notamment informer le Comité exécutif de leurs responsabilités au sein d'entreprises ou d'organisations œuvrant dans le champ de l'Efus.

Respect de nos principes dans les relations avec les principales parties prenantes et fournisseurs

L'Efus s'attache à respecter, dans ses relations avec ses partenaires et les fournisseurs auxquels il fait appel, les principes suivants:

- respecter les lois, règlements normes externes, valeurs de l'Efus et procédures internes,
- agir envers les fournisseurs avec équité, transparence et impartialité,
- respecter et faire respecter les engagements mutuels,
- conserver la confidentialité de toutes les informations échangées,
- s'interdire tout conflit d'intérêt pouvant altérer l'objectivité et l'indépendance de jugement, et alerter le Comité Exécutif en présence de situations contraires.

